

LETTRE DE LIAISON

Des militants combattant
pour le **Front Unique**
des organisations syndicales
de l'enseignement public

N°295
25 janvier 2020

ISSN 1245 - 0286

<http://www.frontunique.com>

Au Conseil national de la FSU des 21-22 janvier 2020, le courant Front Unique est intervenu :

- Pour le boycott de la « conférence de financement » du projet de contre-réforme des retraites
- Pour la rupture des concertations sur la pseudo-revalorisation des enseignants
- Pour le soutien réel de la FSU aux professeurs des lycées qui combattent la mise en place des E3C : boycott du comité de suivi de la réforme des lycées et du bac
- Pour que la FSU condamne clairement la violence d'État organisée par le gouvernement Macron-Philippe contre les manifestants et organise, avec les autres organisations syndicales, des services d'ordre les protégeant face aux exactions policières.

Ces deux passages, tirés du fastidieux « Texte Action » adopté par la direction de la FSU le 22 janvier, concentrent tout l'enjeu qu'a revêtu, aux yeux de cette direction, le CDFN :

« Organisation incontournable dans la Fonction Publique, porteuse de l'intérêt général, la FSU ne saurait accepter d'être écartée des discussions concernant les personnels qu'elle syndique et représente. Elle exige d'être invitée aux discussions au même titre que les six autres organisations. » (« Réforme des retraites », p.1)

« La FSU portera dans les discussions ses revendications d'une revalorisation de tou-tes les agent-es sans contreparties. » (« Revalorisation des carrières et des rémunérations », p.3)

Ainsi, deux jours avant la présentation du projet de loi de destruction des retraites au Conseil des ministres (et le 8^e « temps fort » appelé par l'intersyndicale), huit jours avant l'ouverture de la « conférence d'équilibre et de financement » de la réforme-destruction des retraites, les dirigeants de la première fédération syndicale dans l'enseignement public rassuraient par avance le gouvernement. Tout comme les dirigeants de la CGT et de FO qui ont annoncé leur participation à la « conférence » gouvernementale dès le 16 janvier, la direction de la FSU - en se plaignant de ne pas être invitée ! - entérine purement et simplement la réforme-destruction. La revendication de « retrait » du projet de loi, c'est pour la galerie.

Il faut le dire : à l'exception des représentants du courant Front Unique et d'une intervention orale d'une seule représentante d'Émancipation, l'orientation de la direction fédérale n'a pas souffert la moindre contestation. Au contraire : avant d'appeler explicitement au rejet des motions présentées par notre courant – pour la première fois depuis longtemps dans un CDFN – le secrétaire général, Benoît Teste, s'est félicité du « très large accord » au sein de la fédération. Pour la première fois, le courant URIS – qui avait déjà voté le « texte Action » à l'issue du congrès national de la FSU - était ainsi adoubé, coopté à la direction Unité & Action – École Émancipée.

Que les uns se gargarisent – dans un contexte d'épuisement des travailleurs de la RATP et de la SNCF - sur la nécessité d'un appel à la « grève générale », le développement des « grèves reconductibles » ou l'« élargissement des mobilisations » tandis que les autres soulignent l'usure des travailleurs au fil des « temps forts » et la nécessité de passer à « d'autres formes d'action », tout cela est secondaire : il s'agit de

déclinions d'une seule et même politique consistant à faire porter sur les travailleurs la responsabilité d'une défaite chaque jour plus prévisible, tandis qu'en coulisse, les dirigeants syndicaux collaborent totalement à la mise en place de la politique du gouvernement.

C'est au même obstacle que sont confrontés actuellement les professeurs des lycées qui tentent de se mobiliser pour empêcher la tenue des « épreuves anticipées » du « nouveau baccalauréat » découlant de la contre-réforme des lycées, les E3C : tandis que ces enseignants sont invités à déterminer lycée par lycée les formes de leur combat, les dirigeants du SNES et du SNEP siègent au comité de suivi associé à la mise en place de la réforme ! Seul le courant Front Unique a porté au CDFN la revendication adoptée par les enseignants du lycée Blaise Pascal, qui sont parvenus par la grève à faire annuler les E3C dans leur établissement : que les dirigeants syndicaux quittent immédiatement ce comité de suivi. À l'appel explicite du secrétaire général de la FSU, le CDFN a rejeté cette demande.

L'unité sans précédent affichée par les diverses composantes de l'appareil fédéral sur le terrain du « dialogue social », en opposition frontale avec les revendications des travailleurs, se réalise encore sur un autre terrain totalement réactionnaire : sous couvert d'imposer la « parité » entre hommes et femmes dans les instances du syndicat, le CDFN a examiné un projet de modification du règlement intérieur de la FSU. Dans les faits, toutes les composantes de la fédération pourront bénéficier de dérogations à cette « règle »... sauf une : les tendances ! D'où vient cette « urgence » subite ? La signature récente d'un « protocole sur l'égalité hommes-femmes » par un syndicat de la FSU, le SNPES-PJJ, avec le ministère de la Justice – en pleine mobilisation contre la réforme-destruction des retraites – donne une indication : il s'agit d'externaliser le combat des femmes travailleuses, d'en faire un « terrain commun » et un objet de « dialogue social » avec le gouvernement qui leur porte les coups les plus durs depuis des décennies !

De manière concomitante mais bien réelle, la direction fédérale entend se servir de ces nouvelles dispositions pour remettre en cause le droit de tendance, la possibilité pour une minorité de choisir elle-même ses représentants, pourtant affirmée par les statuts de la FSU. Une représentante de la direction fédérale l'a souligné : la possibilité d'invalider en partie une délégation de tendance qui ne serait pas « paritaire » est actuellement en discussion... Le fait que le secrétariat fédéral élu le 22 janvier comporte, lui, deux fois plus d'hommes que de femmes, n'a nullement empêché son élection !

Il faut le dire : la participation des dirigeants syndicaux à tous les niveaux de la « concertation » sur la mise en œuvre de la réforme-destruction des retraites constitue un coup de poignard potentiellement décisif dans le dos des travailleurs qui se mobilisent encore pour le retrait du projet de loi gouvernemental. À défaut d'une remise en cause massive de cette trahison, les dirigeants syndicaux porteront la responsabilité d'une défaite historique, terrible pour les enseignants comme pour tous les travailleurs. Cette rupture ne pourra qu'être imposée par les travailleurs luttant pour reprendre le contrôle de leurs organisations.

C'est dans cette perspective que luttent les militants du courant Front Unique.

Intervention du courant Front Unique dans le débat général (21 janvier 2020)

Le 13 décembre dernier, à l'issue du congrès national de la FSU, nous proposons à la fédération d'adopter une résolution en trois points :

- que la FSU se prononce pour le retrait du projet de loi de destruction des retraites
- qu'elle rompe toute discussion avec le gouvernement sur la mise en œuvre de cette loi
- et en conséquence, sur ces objectifs, qu'elle appelle avec les dirigeants de la CGT et de FO à la manifestation nationale et centrale au siège du pouvoir, dans les plus brefs délais, en appelant à la grève pour permettre aux travailleurs de s'y rendre.

À cette orientation, l'orientation défendue par la direction fédérale et adoptée par le congrès a opposé l'invitation des travailleurs à s'engager sur l'autoroute de la défaite : "temps forts" décidés de semaine en semaine, "dialogue social" continu et planifié avec le gouvernement. Et pour ceux qui objectaient que ce dispositif n'était pas de nature à infliger une défaite au gouvernement : invitation à "reconduire" la grève à

l'aveugle, localement, ou "actions diversifiées" et éparpillées.

Tout, plutôt que le rassemblement au grand jour et la concentration de la force qui s'était exprimée le 5 décembre, dans la voie de l'affrontement nécessaire avec le gouvernement.

En conséquence de cette orientation, pendant plus de quarante jours, les travailleurs de la SNCF et de la RATP ont été isolés, envoyés au casse-pipe. Dans le même temps : pas un seul jour, le 'dialogue' continu des dirigeants syndicaux avec le gouvernement n'a été rompu, pas un coup de sonnette du gouvernement qui n'ait été honoré par l'ensemble des dirigeants syndicaux.

Aujourd'hui, une question se pose à tous les travailleurs : est-il encore possible de s'engager dans la voie d'un véritable combat contre Macron et son gouvernement, pour le retrait de la réforme-destruction des retraites ? Tant que le projet de loi n'est pas voté, il ne nous appartient pas de décréter prématurément la défaite.

Il faut donc tirer un premier bilan : la condition sine qua non d'un véritable combat pour le retrait, c'est que soit mis fin à la participation continue des dirigeants syndicaux aux discussions sur la mise en œuvre du projet gouvernemental.

Cette rupture, les travailleurs devront l'imposer : du côté des dirigeants syndicaux, c'est exactement la direction inverse qui est prise, celle qui leur permettra de garder leurs strapontins dans les commissions et les ministères après avoir épuisé les forces des travailleurs mobilisés.

Qu'on en juge : le 11 janvier, Philippe réaffirmait dans une lettre aux dirigeants syndicaux l'intégralité de son projet. Il annonçait également l'association future, une fois la loi votée, des dirigeants syndicaux à la gestion de son nouveau système dit « universel » né de la destruction du régime général et des régimes spéciaux, sous la tutelle de l'État, selon les directives de l'État.

Et parce qu'il est temps pour les « partenaires sociaux » de passer aux travaux pratiques, Philippe convoque une « conférence sur l'équilibre et le financement » de sa réforme-destruction des retraites, avec participation des dirigeants syndicaux. Il s'agit bien de proposer, entre les deux lectures du projet de loi à l'Assemblée, comment appliquer ce dont l'intersyndicale continue de revendiquer le retrait ! Et Philippe précise : si la conférence ne débouchait pas sur un accord agréé par son gouvernement, ce dernier garderait toute latitude de prendre seul, par ordonnances, les mesures qui lui conviennent.

Participer à cette conférence, c'est enterrer notre système de retraite par répartition, c'est trahir tout ce pour quoi les travailleurs se sont mobilisés. Les travailleurs du CNRS de Grenoble l'ont bien compris, qui se sont adressés aux dirigeants de leurs syndicats pour qu'ils refusent de s'y rendre.

Mais c'est un tout autre son de cloche qu'on entend du côté des directions syndicales ! Martinez pour la CGT, comme Veyrier pour FO, ont tous deux fait savoir au gouvernement, le 16 janvier, qu'ils entendaient participer.

La trahison ne serait pas moindre si la direction de la FSU, majoritaire dans l'enseignement, décidait de s'engager pour de bon dans le calendrier des discussions sur la pseudo-revalorisation des enseignants du premier degré à l'enseignement supérieur et à la recherche. Car ce qui est véritablement au programme de ces discussions, c'est le concassage méthodique des statuts et des garanties collectives !

Sous couvert de « revendiquer une revalorisation déconnectée de la réforme des retraites », les dirigeants de la FSU ne révèlent pas le programme réel des discussions convoquées par le gouvernement : une pudeur que la CFDT n'a pas. Gel prolongé du point d'indice, « nouvelles missions », primes, individualisation des carrières : voilà le programme ! Et la pseudo-revalorisation est désormais inscrite dans le projet de loi sur les retraites : c'est se moquer du monde que de prétendre qu'on peut défendre les revendications dans ce cadre !

Le CDFN de la FSU doit se prononcer pour le boycott de la conférence sur le financement de la destruction des retraites, pour le boycott des discussions sur la destruction des statuts enseignants.

Seule la rupture avec le gouvernement peut ouvrir la voie à l'engagement des travailleurs dans un véritable affrontement : la manifestation nationale et centrale, massive, devant et contre l'Assemblée Nationale au moment du vote du projet de loi.

À défaut, les dirigeants syndicaux, non les travailleurs, porteront totalement la responsabilité de la défaite terrible que constituerait l'adoption de ce projet.

Intervention pour le boycott de la conférence dite d'équilibre financier et des concertations sur les pseudo-revalorisations (22 janvier 2020)

Le projet de loi de retraite par points est encadré par la règle d'or de l'équilibre financier. Elle se substitue aux garanties collectives et aux droits actuels des retraités.

L'État aura le contrôle total sur la nouvelle Caisse Nationale de Retraite Universelle. Le rôle des représentants syndicaux au conseil d'administration sera réduit à gérer le désastre programmé par le tarissement des recettes avec notamment :

- les exonérations massives des cotisations patronales que le gouvernement a décidé de ne plus compenser ;
- la baisse abyssale de la contribution de l'État au régime des retraites des fonctionnaires avec le taux de cotisation unique qui fera chuter sa part de 74 % à 17 %.

Le gouvernement veut dès maintenant faire des syndicats les auxiliaires de sa politique de démembrement des retraites.

Dans sa lettre du 11 janvier aux « partenaires sociaux », Philippe rappelle que le principe de l'âge pivot est intangible mais laisse le soin aux syndicats de le définir « *en s'inscrivant dans le cadre d'une Conférence sur l'équilibre financier qui doit être atteint dès 2027* » et ce « *sans hausse du coût du travail* ».

A charge donc aux syndicats de trouver le moyen de faire payer les travailleurs : augmenter la durée de cotisation ou l'âge légal de départ pour la part qui relève du régime actuel, un âge pivot progressif

Il précise « *si, comme je l'espère un accord intervient au sein de la conférence avant fin avril, le Parlement pourra en tenir compte dans la seconde lecture transcrivant l'accord dans la loi* ». Sinon « *le gouvernement prendra par ordonnances les mesures nécessaires* ».

Aucun travailleur ne peut comprendre que les syndicats participent à une telle conférence, et la FSU se plaint de ne pas y être invitée !

Mais la FSU est aussi mise à contribution car le projet de loi prévoit « *Une revalorisation salariale* » pour les enseignants et chercheurs » et ce « *dans le cadre d'une loi de programmation dans le domaine de l'éducation nationale et d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.* »

Tel est le cadre des négociations en cours avec Blanquer et dans l'ESR.

Tout le mythe d'une revalorisation déconnectée de la réforme-destruction des retraites s'effondre.

De plus dans les deux cas, il s'agit de se servir de ces négociations pour attaquer les statuts et les garanties collectives qui y sont attachées.

Comment participer à de telles négociations avec le gouvernement et prétendre combattre pour le retrait ?

En plein combat contre son projet dévastateur, les dirigeants de la FSU, de nos syndicats, refusent de boycotter les concertations avec le pouvoir et continuent à se rendre à toutes ses convocations c'est à dire au cœur de l'état-major ennemi.

Persister dans la voie du dialogue social c'est mener à la défaite à coup sûr !

C'est pourquoi le CDFN doit se prononcer contre la participation à la conférence d'équilibre et décider que la FSU se retire de toutes les concertations sur les pseudo-revalorisations.

L'objectif doit rester le retrait pur et simple de ce projet de loi !

Motion : Pour le retrait pur et simple du projet de loi de destruction des retraites ! Pour le boycott de la conférence sur l'équilibre financier et des concertations sur les pseudo-revalorisations

Avec son projet de loi de retraite par points, le gouvernement confirme sa volonté d'en finir avec les régimes de retraite, le régime général, celui de la fonction publique, et tous les régimes spéciaux.

Il veut diminuer massivement le niveau des pensions et des retraites, nous faire travailler plus et plus longtemps.

Sa « Conférence sur l'équilibre financier » a pour but de faire endosser par les syndicats cette politique de liquidation de nos retraites.

Participer à une telle conférence serait en contradiction totale avec l'exigence du retrait.

Le CDFN de la FSU se prononce contre la participation à toute concertation dans le cadre de ce projet de loi.

Elle s'adresse à la CGT, FO pour leur dire :

N'y allez pas !

L'objectif doit rester le retrait pur et simple de ce projet de loi !

Le CDFN décide que la FSU se retire de toutes les concertations sur la revalorisation dans l'enseignement et l'enseignement supérieur qui se situent ouvertement dans le cadre du projet de loi retraite et de la remise en cause des statuts.

(4 pour / 80 contre / 0 abstention / 22 refus de vote)

***Intervention pour la claire condamnation de la violence de l'État
(22 janvier 2020, présentation de motion)***

Au compte des capitalistes, le gouvernement Macron-Philippe est pleinement engagé dans la destruction de tout ce qui subsiste des acquis des travailleurs. Pour atteindre cet objectif, il manie à la fois la concertation systématique avec les représentants syndicaux et la répression généralisée des manifestants, tant par les violences policières que judiciaires.

Constamment, nous avons dénoncé cette marche accélérée à l'État policier depuis l'instauration de l'état d'urgence en 2015 et le meurtre de Rémi Fraisse, totalement impuni, un an plus tôt.

Depuis l'homicide d'Adama Traoré en 2016, c'est Zineb Redouane, Shaoyo Liu et Steve Maia Caniço qui ont perdu la vie, victimes de la police. Et il y a quelques semaines, c'est Cédric Chouviat qui a été tué par des policiers. On ne compte plus le nombre de manifestants gravement blessés, et ceux mutilés à vie. Et tant les arrestations préventives que les garde-à-vue et les condamnations de manifestants connaissent un développement exponentiel.

Il ne s'agit pas là d'actes individuels mais d'une violence d'État commanditée par le gouvernement Macron-Philippe. Le combat politique et policier du gouvernement contre les travailleurs et les jeunes aurait dû susciter de la part des responsables syndicaux la rupture avec ce gouvernement. Mais au contraire, ceux-ci ont poursuivi toutes les concertations avec lui et lui ont même donné quitus avec le communiqué du 6 décembre 2018 qui dénonçait « toute forme de violence dans l'expression des revendications ».

Notre fédération doit condamner enfin clairement la violence d'État commanditée par le gouvernement Macron-Philippe.

Il est de la responsabilité de notre fédération en lien avec les autres organisations syndicales de combattre pour le respect des libertés démocratiques et en particulier du droit de manifester.

Ce combat implique d'assurer un réel service d'ordre destiné à protéger les manifestants contre les

violences policières et à assurer la défense des manifestants réprimés.

Tel est le sens de la motion que nous soumettons au vote.

Motion : *Contre les violences policières commanditées par le gouvernement Macron-Philippe*

Le gouvernement Macron-Philippe a franchi un pas supplémentaire dans sa marche à l'État policier avec sa politique de répression systématique contre les manifestants opposés à sa politique réactionnaire.

Les violences policières, les arrestations préventives, les garde-à-vue, les condamnations sont la traduction de la violence de son offensive contre les acquis des travailleurs.

Le CDFN de la FSU, réuni les 21 et 22 janvier 2020, condamne les violences policières contre les manifestants commanditées par le gouvernement ainsi que toutes ses atteintes au droit de manifester.

Le CDFN mandate la direction de notre fédération pour qu'avec celles des autres organisations syndicales, elle organise la protection des manifestants contre les violences policières et la défense des manifestants réprimés.

(10 pour / 70 contre / 3 abstentions / 23 refus de vote)

Intervention pour le soutien réel des syndicats de la FSU aux professeurs des lycées, pour l'annulation des E3C

La mobilisation qui se développe actuellement dans les lycées contre la mise en place des E3C est une mobilisation spontanée : elle émane des enseignants, confrontés à un dispositif aberrant, insultant pour eux comme pour leurs élèves, indigne d'être considéré comme un examen, contraire aux principes d'égalité de traitement et de diplôme national. La place des syndicats est aux côtés des enseignants mobilisés.

L'exemple du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand est éclairant. Contrairement aux allégations de Blanquer, ce qui a permis l'annulation des E3C dans ce lycée n'est pas ce qu'il appelle l'« irruption d'éléments extérieurs » - même s'il faut se féliciter de la présence de représentants des organisations syndicales du département – mais bien le fait que les professeurs du lycée se sont mis en grève.

Face à la mobilisation des enseignants, il y a pourtant la détermination du gouvernement à leur faire rendre gorge avec tous les moyens d'une répression inouïe – sanctions disciplinaires, dépôts de plaintes, appel aux policiers contre les lycéens, enseignants et parents d'élèves. Peut-être, demain, les tribunaux.

La direction de la FSU demande l'annulation de cette session : il faut s'en féliciter. Pour autant, dans *La Montagne* d'aujourd'hui, le secrétaire national du SNPDEN (*syndicat majoritaire des chefs d'établissements, ndlr*) s'étonne : « *On est bien en-deçà de ce que l'on pouvait redouter (...) Certains ont peut-être eu peur de se mettre dans l'illégalité. En l'absence de préavis de grève qui les aurait couverts, c'est sans doute pour eux une limite à ne pas dépasser.* »

Que vaut un appel à faire annuler les E3C si les dirigeants syndicaux n'appellent même pas à la grève ?¹

Sur France Inter, dimanche dernier, Blanquer a indiqué où il puise son assurance : « *Tout se passe dans le dialogue. Il y a un comité de suivi. Je l'écoute régulièrement.* » À ce comité de suivi siègent les représentants des syndicats de la FSU. On voit que cela sert de point d'appui au gouvernement pour isoler et réprimer les collègues mobilisés.

La responsabilité de ce CDFN, c'est de se placer aux côtés de ces enseignants, et pour cela de quitter le comité de suivi, pour l'annulation effective des E3C, pour le rétablissement d'un examen national, terminal, anonyme.

¹ Les allégations du secrétaire général du SNPDEN sont fausses : c'est un fait que plusieurs syndicats enseignants, dont le SNES-FSU, ont déposé des préavis nationaux jusqu'au début du mois de février, ce qui n'est pas la même chose qu'un appel à la grève. Profitant de cette ambiguïté, Benoît Teste s'est « étonné » de l'intervention du représentant du courant Front Unique... et a appelé à rejeter la motion appelant au boycott du comité de suivi.

Motion : Pour l'annulation des E3C

Le CDFN de la FSU reprend à son compte l'exigence qui se manifeste dans les lycées :

Annulation des E3C

Rétablissement du baccalauréat comme examen national, sur la base d'épreuves terminales et anonymes.

C'est pourquoi le CDFN se prononce pour le boycott du comité de suivi de la réforme du bac et des lycées.

Il se prononce pour la défense inconditionnelle des collègues menacés de sanction par le ministre et la hiérarchie.

(4 pour / 70 contre / 0 abstention / 32 refus de vote)

Intervention sur la modification du règlement Intérieur

La question qui se pose est pourquoi la parité, l'égalité formelle sont devenues des dogmes, qui devraient s'appliquer partout y compris dans nos syndicats ? Ces dogmes qui transcenderaient tous les clivages politiques, toutes les classes sociales ... à quoi servent-ils ?

Macron en a fait son cheval de bataille et cela profite peut-être à une petite élite. Mais il a à son actif une politique de régression sociale désastreuse dont les femmes travailleuses paient le prix fort.

C'est au nom de l'égalité homme-femme, que notre fédération a signé son protocole il y a un an alors qu'il se situait ouvertement dans le cadre du projet de loi de destruction de la fonction publique et des retraites.

Et hier une dirigeante du SNPES-PJJ nous a annoncé qu'elle venait de faire de même pour le ministère de la justice.

Malgré toutes les précautions oratoires, signer avec le gouvernement en plein combat contre sa réforme-destruction des retraites a un sens et pas n'importe lequel.

C'est pactiser avec le gouvernement et ce en totale contradiction avec l'exigence du retrait qui nécessite de rompre avec lui, de le combattre, d'organiser l'affrontement pour le vaincre.

C'est par là que passe la défense des femmes travailleuses dont le sort est lié à l'ensemble des travailleurs, leurs conquêtes sociale aussi bien que leurs reculs.

Alors dans ce cadre pourquoi un tel empressement à appliquer la parité dans notre fédération ? Pourquoi la direction de la FSU veut elle imposer aux tendances des délégations avec autant de femmes que d'hommes alors même qu'elle n'est pas capable de respecter cette règle comme l'atteste le secrétariat élu ce matin ?

Il faut souligner qu'imposer une composition en fonction du sexe est contraire à l'article 17 des statuts de la FSU qui stipule que « *chaque tendance choisit librement ses représentants titulaires et suppléants dans la liste présentée.* »